

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

du Conseil de la Communauté de Communes ANDAINE-PASSAIS

Date convocation : 22/07/2022 L'an deux mil vingt-deux, le 28 juillet à 19h, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la salle principale du CIDPA-12, rue Jean Moulin à Juvigny Val d'Andaine sous la présidence de M. JARRY Sylvain,

Nombre de membres en exercice : 37 **Etaient présents,**
Mmes MM. BEUCHEF Régis, BOURREE Marie-France, BRETON Dominique, BOUVIER-WITTER Françoise, CHEVALIER Manuela, COUPEL Christian, DARGENT Michel, DE VALLAMBRAS Marie-Thérèse, DREUX-COUSIN Virginie, DURAND William, DUMAINE Chantal, GAINON Loïc, GRANDIN Philippe, JARRY Sylvain, LAUNAY Didier, LEROUX Éric, LEROUX Henri, LETELLIER Gislaine, MARTEAU Mildred, MOREAU Bernard, PETITJEAN Olivier, RABLINEAU Jeannine, ROETZINGER Claudine, ROULLEAUX Éric, SERAIS Sylvie,

Nombre de présents : 25 **Membre titulaire représenté par son suppléant** : ALLEAUME Philippe

Nombre de votants : 30 **Absents excusés** : Mmes MM. BOULENT Daniel, DUBREUIL Benoît, DUREUIL Brigitte, HAIRIE François, LERAY Christophe, LERIVRAIN Bernard, MOREL-GILLOT Dominique

Présents par procuration : Mmes MM. ADDA Françoise (pouvoir à M. PETITJEAN), BLOUET Jean- Pierre (pouvoir à M. JARRY), CANU Emmanuel (pouvoir à M. LEROUX Éric), EUVELINE Jacques (pouvoir à Mme BOURREE), TURCAN Philippe (pouvoir à Mme DUMAINE)

Secrétaire de séance : Mme BOURREE Marie-France

SCOLAIRE

Forfait frais de fonctionnement

M. le Président explique que la communauté de communes exerçant la compétence scolaire sur le secteur de Passais dans le cadre du service commun, il convient de fixer le montant de la participation aux frais de fonctionnement des écoles pour l'année 2022 en fonction des dépenses de l'année 2021, d'un montant de 196 894.34 € qui se répartissent comme suit :

Mobilier	4 451.54 €
Matériel informatique	15 328.62 €
Entretien	12 538.83 €
Petit équipement	633.50 €
Fournitures scolaires	12 376.87 €
Maintenance	8 949.23 €
Sorties pédagogiques	2 555.00 €
Transports	5 413.55 €
Pharmacie	399.66 €
Frais du personnel	134 247.54 €
Recettes	34 652.19 €

Pour un effectif au 1^{er} janvier de 296 élèves répartis entre 110 élèves en cycle maternelle et 186 élèves en cycle élémentaire.

Le coût moyen par élève est calculé de façon suivante : total des dépenses moins le total des recettes divisé par le nombre d'élèves. $196\,894.34\text{ €} - 34\,652.19\text{ €} / 296 = 548.12\text{ €}$ (466 € en 2021, 435.17 € en 2020 et 429.90 € en 2019).

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **FIXE** le montant de la participation aux frais de fonctionnement des élèves à 548.12 €, montant qui sera notifié aux communes extérieures au périmètre de l'ex CDPA de Passais ;

Accusé de réception en préfecture
06/08/2022
Date de télétransmission : 01/08/2022
Date de réception préfecture : 01/08/2022

- **AUTORISE** Monsieur le Président à notifier ce montant aux communes extérieures au périmètre de l'ex CDC du Bocage de Passais exerçant la compétence scolaire via le service commun ;

- **AUTORISE** M. le Président à accomplir les formalités correspondantes ainsi qu'à signer tous les actes et documents relatifs à cette affaire.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Pour copie conforme,
Le Président,

